

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 SG 68 Subvention (6 000 euros) à l'association Centre d'Information, Formation, Recherche et Développement pour les Originaires de l'Outre-mer (CIFORDOM) (91300 Massy) pour l'organisation de la remise du prix littéraire « Fetkann ».

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 novembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association CIFORDOM, dont le siège social est situé rue du Languedoc 91300 Massy ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 6 000 euros est attribuée à l'association CIFORDOM, dont le siège social est situé rue du Languedoc 91300 Massy, pour l'organisation de la remise du prix littéraire « Fetkann ».

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée pour un montant de 6 000 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2015 et suivants, nature 6574, rubrique 020, ligne VF01002 « Provisions de subventions de fonctionnement au titre des DOM-TOM », sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO